

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 11-12

Artikel: Traitement hivernal : pourquoi pas par pulvérisation?
Autor: Glanzmann, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Traitemen~~t~~ hivernal : pourquoi pas par pulvérisation ?

**Jürg Glanzmann, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
juerg.glanzmann@apiservice.ch**

Grâce à un traitement hivernal réussi, les colonies d'abeilles peuvent entamer la nouvelle saison avec peu d'acariens. Il est important que les colonies n'aient pas de couvain au moment du traitement. C'est un point à contrôler au préalable dans chaque colonie. Le traitement à l'acide oxalique proprement dit peut être effectué de différentes façons et dépend également de la température ambiante. Le grand avantage de la pulvérisation est qu'elle permet de contrôler non seulement l'absence de couvain mais aussi les réserves de nourriture et la force des colonies.

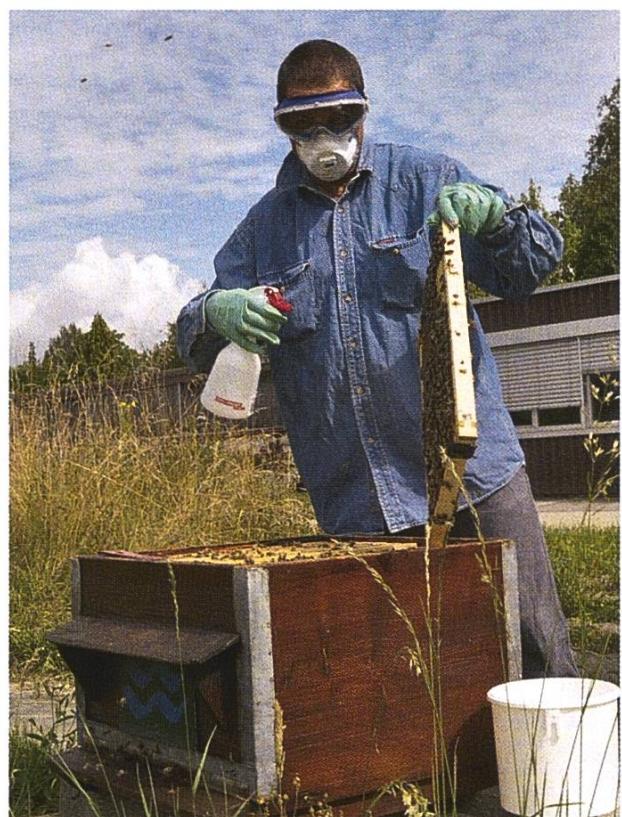
Seuls les produits à base d'acide oxalique figurant sur la liste de Swissmedic sont autorisés comme médicaments vétérinaires pour le traitement hivernal. Les produits homologués figurent également dans la liste avec les recommandations du SSA et du CRA. Veuillez noter que les mêmes produits ne sont pas autorisés selon le genre de traitement hivernal (voir tableau à la fin de l'article).

Pour que le traitement soit efficace, les colonies devraient être exemptes de couvain au moment du traitement. La méthode choisie par l'apiculteur, que ce soit par dégouttement, pulvérisation ou évaporation, est secondaire. Ce qui est beaucoup plus important, c'est que le traitement soit effectué correctement, au bon moment et conformément au mode d'emploi.

Mes expériences personnelles

Depuis huit ans, j'utilise exclusivement la méthode de la pulvérisation pour le traitement hivernal. Deux après-midi suffisent pour traiter mes deux ruchers de 10 colonies chacun. En fonction des températures extérieures, je trouve toujours quelques jours où le thermomètre dépasse les 8°C l'après-midi. Dans les Préalpes, ce phénomène est même plus fréquent car il y a moins de brouillard que sur le plateau.

Ruches divisibles : l'investissement en temps pour le traitement est moindre (comme pour de nombreuses autres activités apicoles). L'important est de toujours travailler au-dessus de la ruche pour qu'aucune abeille ne tombe à côté de celle-ci.



Traitemen~~t~~ hivernal en ruche Dadant

© apiservice

Ruches suisses : dans le cas présent, le travail requis pour ce traitement est relativement exigeant car tous les cadres doivent être enlevés et vaporisés. Afin de réduire le volume de travail, c'est un avantage si seuls les cadres de nourriture réellement nécessaires se trouvent dans les colonies. Les cadres de nourriture excédentaires peuvent préalablement être déplacés dans le dépôt de cadres. Pour qu'aucune abeille ne soit perdue par temps froid, je suspends les cadres occupés dans la partie supérieure de la ruche et je les pulvérise directement. Je recouvre le fond de la ruche de papier-ménage pour éviter la formation d'une flaque d'acide oxalique.

Avantages et inconvénients de la méthode de pulvérisation

L'effort requis pour le traitement d'une colonie est certes plus important que pour la méthode par dégouttement ou évaporation, mais permet d'effectuer différents travaux apicoles en une seule étape de travail. Etant donné que tous les cadres occupés par des abeilles sont traités lors de la pulvérisation, un contrôle final (force de la colonie, réserve de nourriture) peut être effectué en même temps. Il arrive de temps en temps qu'au moment du traitement, une colonie ne soit pas assez forte et que le seul moyen de la sauver est de la réunir avec une autre colonie.

La pulvérisation : une méthode sous-estimée du traitement hivernal ?

Il est à noter que de nombreux apiculteurs décident de ne pas pulvériser en hiver. Ont-ils peur de l'effort ou redoutent-ils de nuire aux abeilles ?

Le fait est que l'effort requis pour la pulvérisation est plus important que pour le dégouttement ou l'évaporation. Cependant, pour une exploitation comptant jusqu'à 10 colonies, cela n'a

généralement pas d'importance. Comme les colonies doivent être exemptes de couvain au moment du traitement, aucun dommage n'est causé aux abeilles ou au couvain. Ouvrir une seule fois les ruches en hiver est donc sans risque dès 8°C ou plus. C'est donc parfaitement possible même si on élimine un peu de propolis. Une ruche devrait de toute façon permettre une certaine circulation d'air, de sorte que les cadres ne moisissent pas pendant l'hiver.



Pulvérisation en ruche suisse

Vérifier la chute d'acariens due au traitement

Le nombre d'acariens morts tombés suite au traitement dans les deux semaines suivant l'utilisation de l'acide oxalique ne devrait pas dépasser 500. Chez les colonies enregistrant un taux plus élevé de chute, un second traitement à l'acide oxalique s'impose. En raison

des journées vraisemblablement plus froides, il est recommandé d'effectuer ce dernier par évaporation ou dégouttement. Pour ne pas nuire aux abeilles, il ne faudrait pas dégoutter deux fois.

Aperçu des trois méthodes

	Pulvérisation	Dégouttement	Evaporation
Mesures de protection	Lunettes de protection, gants résistants à l'acide, masque de protection FFP2, vêtements à longues manches	Lunettes de protection, gants résistants à l'acide, vêtements à longues manches	Lunettes de protect., gants résistants à l'acide, masque de protect. FFP3, vêtements à longues manches (masque avec filtre à charbon actif recommandé)
Fermer le fond	Après traitement	Après traitement	Avant traitement
Température ext. idéale	Au moins 8°C	Moins de 5°C	Au moins 4°C
Température de la solution/vapeur acide	Température ambiante	Solution prête à l'emploi tiède	Temp. idéale d'évaporation 157°C. (dès 187°C l'acide se décompose = inefficace)
Temps nécessaire	Beaucoup	Moyen	Peu
Absence de couvain	Vérifiée en même temps que le traitement	Contrôle préalable nécessaire	Contrôle préalable nécessaire
Avantage supplémentaire	La réserve de nourriture peut être contrôlée simultanément		
Médicaments vétérinaire homologués	Oxuvar 5.7 %	Solution Oxuvar Oxuvar 5.7 % API-Bioxal (dissous dans sirop)	Varroxal API-Bioxal

Aide-mémoire disponibles sur www.abeilles.ch/aidememoire:

- 1.1. Concept varroa
- 1.3.1. Traitement par pulvérisation
- 1.3.2. Traitement par dégouttement
- 1.3.3. Evaporation avec évaporateur Varrox
- 1.3.4. Evaporation avec évaporateur VSI

Liste des préparations apicoles recommandées sur www.abeilles.ch/preparations_recommandees

En outre, l'équipe du SSA vous conseille volontiers personnellement au 0800 274 274 ou via courriel adressé à info@apiservice.ch.